

Direction et fonctionnement de l'école



Bloquer... et débattre !

Un « nouveau » ministre s'est installé rue de Grenelle. Le problème de la direction et du fonctionnement de l'école reste entier, la mise en œuvre du protocole n'ayant pas apporté les réponses nécessaires. Le nombre de directions vacantes reste trop important. Les sanctions ont ajouté de la colère à l'exaspération ! Le SNUipp continue à demander la réouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement de l'école et l'annulation des sanctions. Il intervient pour que cette question fasse partie des discussions annoncées par le ministère. Dès la rentrée, le SNUipp appelle à continuer le blocage administratif et, dans tous les départements, il réunira les personnels afin de débattre des suites de l'action. Il engage la préparation des Etats Généraux de la direction et du fonctionnement de l'école avant les vacances d'automne.



SNUipp-FSU
www.snuipp.fr

Retour sur une mobilisation

7 ans que le blocage administratif sur la direction et le fonctionnement de l'école gêne l'administration sans que les ministères successifs n'aient apporté les réponses adaptées et attendues.

Une première négociation menée en 2001 a amené à un assouplissement des conditions d'accès aux fonctions de direction, à l'élargissement d'une journée de décharge pour les écoles de 5 classes et à l'augmentation de l'indemnité de sujétion spéciale devenue désormais uniforme. Cela n'a pas été considéré comme suffisant et le blocage s'est poursuivi, dans l'unité.

Rentrée 2004

Le SNUipp, le SGEN et le SE demandent au ministère de rouvrir des négociations.

Avril 2005

Le ministère présente des propositions essentiellement financières tout en refusant de traiter la question du temps. Le SNUipp, avec le SGEN, consulte la profession qui estime les mesures insuffisantes. Le SNUipp, le SGEN et le SE maintiennent le mot d'ordre de blocage administratif.

Avril 2006

Le ministère présente son projet de protocole sur la direction. Le SNUipp entreprend une nouvelle consultation envoyée à toutes les écoles. Près de 15000 collègues répondent et demandent, à une large majorité, au SNUipp de ne pas signer.

Rentrée 2006

Le SNUipp et le SGEN maintiennent la consigne de blocage. Les IA menacent les collègues de sanctions financières puis, parfois, les appliquent. Des groupes de travail sont réunis par le ministère sur « l'organisation et fonctionnement de l'école » et sur « le métier de la direction d'école et le statut ». Le SNUipp comme la plupart des organisations syndicales ont refusé de participer à ces discussions tant qu'il y aurait des sanctions financières. A ce jour, elles n'ont débouché sur aucune mesure ni proposition du ministère.

22 novembre 2006

1000 délégués à Paris venus de tous les départements, à l'appel du SNUipp et du SGEN.

Mars 2007

Gilles de Robien annonce une augmentation supplémentaire de 15 euros. Toujours insuffisant pour la profession !

Rentrée 2007

Le SNUipp appelle à la poursuite de l'action et du blocage. Il réunit les collègues dans tous les départements pour débattre des suites.

Protocole 1 an après

Décharges des 4 classes : pour le SNUipp, l'utilisation des PE2 ne peut être une réponse définitive à la revendication de temps pour la direction et le fonctionnement de l'école. Son application a non seulement mis à mal la formation des enseignants (initiale et continue), mais encore, dans de nombreux départements, conduit à une dégradation dans l'organisation des décharges de direction. Certains IA étendent le dispositif à des écoles de 5 classes et plus. Les PE stagiaires sont désormais utilisés comme moyens d'enseignement en lieu et place des 1700 postes qu'il aurait fallu créer.

Décharge bonifiée pour les RAR : cette modalité a souvent régularisé une situation existante. Dans d'autres départements, aucun moyen supplémentaire n'a été dégagé.

Décharge de rentrée de deux jours pour les écoles de moins de 4 classes : cette mesure n'est toujours pas effective pour toutes les écoles. Elle est mise en place à moyen constant.

EVS : moins de 30 000 EVS pour 50 000 écoles ont été recrutés, pour l'aide aux tâches administratives et au fonctionnement des écoles, mais aussi sur des missions d'AVS. Si nous avons pu obtenir la reconduction des contrats et des personnes pour la rentrée, le problème reste entier pour l'avenir. Nous continuons à revendiquer des personnels formés et recrutés sous statut de droit public, assurant la pérennité des missions qui leur sont confiées.

Vade mecum juridique : enfin, depuis le mois de mai, en ligne sur le site du ministère ! Mais bien moins complet et précis que le Kisaitou.

Revalorisation de 15 € : beaucoup l'avait considérée comme une aumône. Le doublement ne change pas grand chose à l'affaire. Nous continuons à revendiquer une augmentation sous forme de points d'indice.

Base élèves

L'expérimentation se poursuit et tend à se généraliser sous la pression des IA et des IEN. La création d'un fichier centralisé avec des informations sur la nationalité, le suivi RASED ou l'absentéisme continuent à nous inquiéter. Récemment des personnes extérieures à l'application ont pu avoir accès au contenu des fichiers, compromettant la sécurité des données et leur confidentialité.

Les mesures prises en urgence sont totalement insuffisantes. Ces incidents confirment toutes nos inquiétudes. Les questions éthiques restent d'actualité. La CNIL a été obligée d'interpeller le ministère. Pour le SNUipp, le devoir de précaution est plus que jamais nécessaire.

Dans le cadre du blocage administratif, le SNUipp appelle les écoles qui sont dans l'expérimentation à ne pas effectuer la validation finale de la saisie des effectifs.

Le ministère doit mettre un terme à la généralisation de cette application dont nous demandons l'arrêt, et un bilan de l'expérimentation doit être fait dans les meilleurs délais. Le SNUipp appelle les écoles à ne pas entrer dans ce dispositif, et pour celles qui y sont déjà, à neutraliser les champs « nationalité », « RASED » et « absentéisme ». Il demande la mise à disposition de logiciels de gestion non centralisés et sans externalisation de données.

SANCTIONS FINANCIÈRES : INACCEPTABLES !

Les revendications du SNUipp

Pour assurer la direction et le fonctionnement de l'école de la réussite pour tous, le SNUipp revendique :

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction (pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée par semaine) ;
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;
- la création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes, ades à l'intégration d'élèves en situation de handicap ...) ;
- une formation relative à la prise d'un poste de direction ;
- l'amélioration de la formation de tous (module travail en équipe, fonctionnement et direction de l'école) ;
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.

Dans près d'un département sur deux, de nombreuses directrices et directeurs d'école se sont vu prélever un (voire parfois plusieurs) trentième pour ne pas avoir renvoyé l'enquête 19, alors que le travail est effectué.

A de nombreuses reprises, le SNUipp est intervenu pour dénoncer ces sanctions financières. Dans le même temps, les collègues (directrices, directeurs, équipes enseignantes) ont réagi, sont intervenus auprès des IA, des élus, des médias. Dans un contexte où – ce que reconnaît très officiellement le ministère – la charge de travail des enseignants et des directeurs d'école s'est accrue, cette mesure apparaît scandaleuse. Le SNUipp l'a fait à nouveau entendre auprès du ministre Xavier Darcos lors d'une audience le 20 juin dernier et a redemandé que les collègues injustement sanctionnés recouvrent l'intégralité du traitement.

EPEP : une réponse inadaptée

Présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 5 février 2007, le projet de décret a été repoussé par la quasi totalité des organisations représentatives des personnels et des usagers.

Ce décret redéfinit profondément le partage des compétences entre l'école, l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières se voient confier un rôle déterminant dans le pilotage et la gestion du premier degré. Le directeur de l'EPEP, dont la fonction essentielle est de préparer et d'exécuter les décisions du conseil d'administration, deviendrait un nouveau maillon hiérarchique. Enfin la globalisation des moyens et des effectifs sur le ressort territorial de l'EPEP devrait conduire, à terme, à une réduction du nombre de postes.

L'EPEP constitue un outil de transformation sans précédent de l'organisation de l'école. Il ne répond pas à nos revendications sur la direction, le fonctionnement de l'école et le rôle des équipes pédagogiques. Ce projet est à l'opposé de ce que nous portons sur la transformation de l'école, notamment pour la réussite de tous les élèves et l'égalité d'accès au service public d'éducation.

C'est pourquoi le SNUipp s'oppose à la publication de ce décret ainsi qu'à la création d'un nouveau statut d'emploi fonctionnel pour les directeurs d'EPEP.

Le Ministre a annoncé qu'il différerait la publication du décret et qu'il engagerait de nouvelles consultations.

BLOPAGE ADMINISTRATIF

Mode d'emploi

Le blocage administratif consiste à priver l'administration de l'Education nationale des informations qu'elle demande aux écoles. Il ne s'agit pas de pénaliser les élèves ou les enseignants. Vous trouverez ci-dessous les consignes de blocage qui peuvent bien sûr être adaptées à la situation départementale.

Dès la pré-rentrée :

Proposer une motion (exemple ci-contre) au conseil des maîtres en direction de l'IA et l'IEN. Informer le maire de la commune. Adresser une copie au SNUipp.

Refuser collectivement de participer aux réunions de directeurs ou s'exprimer à l'occasion de celles-ci.

Informers les parents d'élèves expliquant la démarche et les raisons de cette action (exemple de courrier ci-contre).

Au jour le jour :

Bloquer les enquêtes de rentrée, légère (constats de rentrée) et lourde (enquête n°19). C'est une priorité. C'est le point sensible, extrêmement sensible

de l'administration. Nous devons à nouveau frapper un grand coup dès la rentrée.

Bloquer les prévisions d'effectifs pour la préparation de la rentrée 2008.

Ne pas renvoyer les comptes-rendus des diverses réunions institutionnelles (conseils des maîtres, conseil de cycles, conseil d'école, ...).

Ne pas envoyer les enquêtes à caractère collectif.

Ne pas répondre aux courriers écrits ou électroniques, sans pénaliser les élèves ou les enseignants de l'école.
- Ne pas participer aux diverses réunions ou commissions hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail, à l'initiative de l'administration ou de la mairie.

Bloquée

Dès la rentrée,

participez aux réunions sur la direction et le fonctionnement de l'école pour débattre, notamment des suites de l'action.

Madame, monsieur,

Le Ministre de l'Education Nationale reconnaît lui-même que les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté, se sont complexifiées du fait de l'évolution du fonctionnement des écoles.

Cependant notre ministre se refuse toujours à apporter les réponses adaptées que nous demandons, comme :

- une aide en temps pour toutes les écoles, afin d'assurer convenablement les tâches liées à la vie de l'école,
 - des personnels recrutés et formés pour assurer toutes les missions nouvelles de l'école,
 - la revalorisation matérielle de la fonction,
 - la prise en compte du temps de concertation, de rencontre avec les parents notamment, du travail en équipe, ... pour les enseignants des équipes.
- A cette rentrée 2007, nous poursuivons le blocage administratif qui vise à priver l'administration de l'Education nationale des informations qu'elle nous demande. Cette action n'a aucune incidence sur l'enseignement donné à votre enfant.
Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.
L'équipe enseignante

Exemple de lettre aux parents

Madame, monsieur l'IEN

Les enseignants de l'école tiennent à vous faire part à nouveau de leur insatisfaction quant au contenu du protocole sur la direction d'école mis en place à la rentrée précédente.

Après un an d'application, nous jugeons toujours les dispositions inappropriées et insuffisantes pour résoudre la question de la direction et améliorer le fonctionnement de l'école.

L'emploi d'EVS sur des contrats non pérennes, avec des personnels non formés ne permet pas une gestion sereine des tâches administratives et une facilitation réelle de la vie de l'école. Leur utilisation comme aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap, sans formation préalable, ne répond pas aux vrais besoins de nos élèves et se substituent aux emplois d'AVS.

L'application du protocole a eu par ailleurs des conséquences négatives sur la formation initiale et continue des enseignants du premier degré.
Avec ce protocole, le ministère a peu ou mal répondu aux attentes des directrices et directeurs. Il n'a rien proposé aux équipes.

Pour toutes ces raisons, le conseil des maîtres de l'école réuni le décide la poursuite et le renforcement du blocage administratif et demande que de nouvelles négociations sur la question de la direction et du fonctionnement de l'école soient ouvertes.
L'équipe enseignante

Exemple de lettre du Conseil des Maîtres à l'IEN